



## COMMUNIQUÉ

### **Modifications apportées à l'aide aux activités culturelles et sportives pour l'année 2025**

**La Macaza, le 22 janvier 2025** – Lors de la séance du 16 décembre dernier, le conseil a adopté certaines modifications à la politique municipale en matière de subvention, d'aide et de soutien concernant les activités culturelles et sportives. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la municipalité ne rembourse plus l'inscription à des sessions d'activités culturelles ou sportives jusqu'à concurrence de 80\$ par personne par année.

Au cours de la même séance, le conseil municipal a également adopté une résolution à l'effet de ne pas renouveler l'entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) qui, dès lors, prendra fin le 31 mars 2025. L'entente permettait aux citoyens de La Macaza d'obtenir une carte annuelle donnant accès sans frais au parc national du Mont-Tremblant.

Ces décisions ont été prises dans le contexte de l'analyse budgétaire menant au dépôt du budget 2025 qui a été réalisé le 19 décembre dernier annonçant un gel des taux et tarifs pour l'année à venir. Nous comprenons que ces décisions puissent affecter plusieurs personnes, mais le conseil a pris en compte de nombreux facteurs le conduisant à faire ces choix.

**Municipalité de La Macaza**

Votre conseil municipal

Renseignements : 819-275-2077, poste 21